

Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité de Namur

Date : mardi 8 octobre 2019

Lieu : Boulevard du Nord 8 – 5000 Namur

Présents :

Membres

- | | |
|--------------------------------------|---|
| - Vincent SAMPOALI (Andenne) | - Jean-Marie DELPIRE (Philippeville) |
| - Nadia MARCOLINI (Assesse) | - Bernard DUBUISSON (Profondeville) |
| - Benoît ROLLAND (Beauraing) | - Yvon HERMAN (Rochefort) |
| - Michaël MODAVE (Bièvre) | - Olivier BORDON (Sambreville) |
| - Guy MILCAMPES (Ciney) | - Jessica CARPENTIER (Somme-Leuze) |
| - Frédérique VAN ROOST (Couvin) | - François MATHY (Viroinval) |
| - Axel TIXHON (Dinant) | - Arnaud ALLARD (Vresse-sur-Semois) |
| - Bénédicte HAMOIR (Doische) | - Fabian DELACOURT (Walcourt) |
| - Vincent DETHIER (Fernelmont) | - Chantal ELOIN-GOETGHEBUER (Yvoir) |
| - Freddy TILLIEUX (Florefe) | - Jean-Marc EVRARD (OTW - Directeur exécutif
Namur-Luxembourg) |
| - Antonin COLLINET (Florennes) | - Pol FLAMEND (SPW Mobilité Infrastructures –
Inspecteur général, département des Routes
de Namur et du Luxembourg) |
| - Marie-Thérèse COLAUX (Gedinne) | - Antoine PATRIS (SPW Mobilité Infrastructures
– Autorité Organisatrice du Transport) |
| - Gauthier LE BUSSY (Gembloux) | - Florianne MOSSOUX (SPW Mobilité
Infrastructures – Autorité Organisatrice du
Transport) |
| - Cécile BARBEAUX (Gesves) | |
| - Marc LIBERT (Havelange) | |
| - Eloïse DOUMON (Jemeppe-sur-Sambre) | |
| - Rachelle VAFIDIS (La Bruyère) | |
| - Philippe LAMBOT (Mettet) | |
| - Marielle LAMBOTTE (Ohey) | |

Invités

- Simon COLLET (OTW - Directeur d'exploitation de Namur)
- Alain PIRON (Centrale Régionale de Mobilité)
- Christiane CHERMANNE (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)
- Xavier GEORGES (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)
- Bernadette GANY (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)
- Justine MARNEFEF (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Marie VIDOTTO (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)

Absents :

- | | |
|-------------------|----------------------------|
| - Anhée | - Houyet |
| - Cerfontaine | - Namur |
| - Eghezée | - Onhaye |
| - Fosses-la-Ville | - Sombreffe |
| - Hamois | - Représentant du Ministre |
| - Hastière | |

Abréviations :

AOT = Autorité organisatrice du transport

OTW = Opérateur de transport de Wallonie

OCBM = Organe de consultation des bassins de mobilité
 SDT = Schéma de Développement Territorial
 SRM = Stratégie Régionale de Mobilité
 ZHNS = Zone à haut niveau de service
 PAE = Parc d'activité économique
 BHNS = Bus à haut niveau de service
 PUM = Plan urbain de mobilité
 CCATM = Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire e de Mobilité
 PCM = Plan communal de mobilité
 CRM = Centrale régionale de mobilité
 CLM = Centrale locale de mobilité

1. Plan de transport détaillé OTW d'application en 2020

1.1. Réseau WEL :

1.1.1. Etude opérationnelle du déploiement des nouvelles lignes WEL et de la convergence WEL de lignes express existantes (itinéraires, horaires, correspondances, matériel roulant, infrastructures)

L'AOT rappelle la liste de liaisons WEL qui font pour le moment l'objet d'une étude opérationnelle par l'OTW en vue de leur traduction en offre commerciale (itinéraire, horaire, matériel roulant, ...).

- **Liaisons interpôles**
Nivelles – Genappe – Villers-la-Ville – Sombreffe – Namur (W05)
Gembloux – Sombreffe – Fleurus – Charleroi
Ciney – Dinant
Gembloux – Perwez – Incourt – Jodoigne
Philippeville – Florennes – Mettet – Fosses-la-Ville – Floreffe – Namur
Jodoigne – Ramillies – Eghezée – Namur
Waremmé – Geer – Hannut – Burdinne – Fernelmont – Namur
- **Liaisons communes-pôle (heures de pointe)**
Gesves – Namur
Florennes – Gerpinnes – Charleroi

La Commune de Gesves demande s'il est possible de disposer d'un arrêt supplémentaire à Faux-les-Tombes. Madame Marneffe (AOT) précise que la demande formulée par la Région auprès de l'OTW est de limiter à un arrêt par commune. Cependant, l'étude opérationnelle ayant notamment pour but de proposer un itinéraire et le(s) arrêt(s) adéquat(s) au sein des communes à desservir est en cours à l'OTW.

Monsieur Collet (OTW) précise que le conseil d'administration de l'OTW souhaite s'assurer des intentions du nouveau gouvernement wallon notamment en ce qui concerne la pérennité des financements pour le service. Ceci aura des conséquences au niveau du délai des études opérationnelles et de la mise en œuvre des nouvelles lignes WEL.

Monsieur Patris (AOT) précise que le Cabinet ministériel est un des membres de cet Organe de Consultation par Bassin de Mobilité.

La Commune de Doische estime que la ligne Namur – Philippeville devrait s'étendre pour couvrir Doische et Viroinval de manière à proposer une solution de mobilité au sein de ces communes ne disposant pas d'un réseau de transport en commun structurant. Madame Marneffe (AOT) précise que le déploiement d'un réseau structurant WEL pour les communes ne disposant ni de train, ni de réseau structurant, ni de projet en ce sens, sera réalisé en concertation avec les communes dans les mois à venir. La Commune de Doische insiste pour être consultée avec la Commune de Viroinval et la Centrale Locale de Mobilité Mobilesem.

La Commune de Couvin demande des explications quant à la limitation de la ligne Namur – Couvin à Philippeville pour laquelle une rupture de charge du train vers le bus ne serait pas efficace temporellement. Monsieur Patris (AOT) répond que l'objectif est de ne pas faire concurrence au train. L'Autorité Organisatrice du Transport est cependant à l'écoute d'autres propositions en l'attente d'une tarification intégrée. Monsieur Collet (OTW) ajoute que pour qu'une correspondance soit efficace, des infrastructures facilitant l'accès des bus en centre-ville doivent être mises en place permettant dès lors un respect suffisant des horaires et par conséquent, de la réussite de la correspondance. En particulier, la ligne 56 montre des temps de parcours réels en entrée/sortie de Namur trop aléatoires pour le moment.

La Commune d'Yvoir demande si, malgré qu'elle dispose d'une offre de transport structurante en train entre Namur et Dinant, il est possible de disposer d'une seconde offre structurante pour rejoindre Ciney. Monsieur Patris (AOT) précise que dans le cadre de ce déploiement, une seule liaison a été privilégiée. Cependant, une analyse du potentiel de la demande (via notamment les flux de mobilité entre Yvoir et Ciney) et de la comparaison du temps de transport entre la connexion train-bus via Dinant et de l'éventuelle desserte de Ciney en bus peut être réalisée.

Avis de l'Organe

L'Organe émet un avis favorable quant au développement des 9 liaisons WEL concernant son bassin. Il recommande cependant d'étendre le réseau WEL aux communes actuellement non desservies par un transport en commun structurant. Il recommande, de plus, de disposer d'un système de correspondance efficace en termes de tarification intégrée avec la SNCB et de fiabilisation des correspondances (temps de d'attente,...).

1.1.2. Modèle de financement du réseau WEL : état des lieux et perspectives

L'AOT présente le modèle de financement de l'ensemble du réseau WEL

La Commune de Gembloux craint que le réseau structurant permette le développement des pôles éloignés au détriment de centres à proximité. Monsieur Patris précise que les orientations régionales sont décidées par le Gouvernement Wallon. De plus, l'objectif du déploiement du réseau structurant est de relier les communes rurales à leur pôle territorial via des lignes qui, soit n'existent pas actuellement, soit sont saturées aux heures de pointe par les élèves et les étudiants.

La Commune de Gembloux estime que les investissements devraient plutôt se tourner vers des solutions pour désengorger les bus saturés par les étudiants en heure de pointe ; avis que partage également le conseil d'administration de l'OTW comme le mentionne Monsieur Evrard (OTW). Enfin, la Commune de Gembloux estime, que dans ce domaine, l'OTW doit pouvoir partager ses compétences dans la stratégie de l'AOT. Monsieur Patris (AOT) précise que l'OTW dispose d'un budget pour d'autres offres que le WEL. Il n'y a donc pas d'opposition entre les remarques de la Commune de Gembloux et le déploiement d'un réseau structurant disposant d'une vitesse commerciale élevée.

La Commune de Gesves estime que le prix de 5€ par trajet est excessif. Monsieur Patris (AOT) rappelle que la tarification a été décidée par le Gouvernement Wallon. Monsieur Collet (OTW) précise que le prix est plafonné à 70€ par mois remboursable par les entreprises, il ajoute que ce plafond devrait être pris en compte dans le modèle de financement. Il ajoute enfin qu'un des rôles de l'OTW est de prévenir le Gouvernement des éventuelles conséquences des tarifs proposés.

La Commune de Gesves s'interroge sur la capacité des bus WEL. Monsieur Collet (OTW) répond que cela varie selon le véhicule utilisé. Les bus du réseau WEL mis en place disposent d'une capacité de 45 personnes. L'OTW étudie la possibilité de mettre des personnes debout dans le bus, comme c'est le cas actuellement pour certaines lignes express. La Commune de Gesves estime que le tarif de 5€ par trajet serait beaucoup trop élevé pour les personnes debout.

1.2. Réseau TEC :

1.2.1. Identification des modifications opérationnelles de l'offre TEC mises en œuvre en 2019 et envisagées par l'OTW pour 2020

L'OTW présente les modifications opérationnelles de l'offre TEC mise en œuvre en 2019 et envisagées en 2020.

Modification mise en œuvre en 2019 :

- ***Adaptation de la ligne express 64 Namur-Biesme et ligne classique***
- ***Création de la ligne 64b Namur-Malonne (Malpas) via la Navinne***
- ***Adaptations mineures***

Autres propositions de modification du réseau TEC :

- ***Mobiparcs 1 et 2 : desserte des PAE Ecolys-Créalys (MP1) et Fernelmont (MP2) depuis la gare de Namur en service régulier spécialisé***

Projets de redéploiement de l'offre TEC à l'horizon 2023 :

- ***Renforcement de la fréquence des lignes urbaines 1 & 9 à Namur (mi-2020)***
- ***Optimisation du réseau du Nord-Ouest de Namur (OptiNaNo) : zone Namur – Gembloux – Tamines***
- ***Optimisation du réseau de l'Entre-Sambre-Et-Meuse (OptiESEM) : Zone Florennes – Philippeville - Couvin***
- ***Complémentarité entre les lignes régulières et circuits de transports scolaires***
- ***Continuation de la dynamique NAM'in Move***

Autres projets en cours / à l'étude :

- Gare multimodale de Namur (début 2021)
- FlexiTEC

Monsieur Collet (OTW) souligne aux politiques qu'il y a une pénurie de conducteurs de bus aussi bien au sein de la régie de l'OTW qu'au sein des sociétés privées.

La Commune de Dinant demande ce qu'il en est lors de déviations sur des routes régionales suite aux travaux de voirie à Sorinnes. Elle s'étonne en effet que, suite à ces travaux entre Ciney et Dinant, certains arrêts ne soient plus desservis. Monsieur Collet (OTW) précise que le SPW les informe des travaux plusieurs semaines en amont pour qu'ils adaptent leur déviation. Dans le cas précité, l'information n'est exceptionnellement pas parvenue à l'OTW avant le début du chantier. Monsieur Collet (OTW) précise cependant que l'arrêté de police ne les informe pas des quartiers à desservir. Il recommande donc aux Communes de les informer des chantiers en temps et en heure de manière à pouvoir mettre en place les déviations adéquates et, le cas échéant, pouvoir étudier des dessertes complémentaires aux lignes déviées ainsi que la recherche de leur financement. Monsieur Patris (AOT) ajoute que des solutions financières sont mises en place par la Région pour les déviations ainsi que pour les évolutions de l'offre.

La Commune d'Andenne rappelle que le réseau WEL desservira certains parcs d'activité économique (PAE). Elle demande donc ce qu'il en est des parcs Mecalys à Petit-Waret (43ha) et La Houssaie à Landenne (11ha). Monsieur Patris (AOT) ajoute qu'un avis défavorable avait été émis par l'AOT pour proposer un service régulier spécialisé pour les PAE Créalys et de Fernelmont en vue d'intégrer la desserte dans une offre WEL, soit un arrêt en début de parc. Monsieur Collet estime cependant que la taille du parc de Créalys justifie un second arrêt en cœur de parc. Il ajoute qu'une analyse de la demande doit être prise en compte pour justifier la desserte des autres PAE.

La Commune de Fernelmont estime que l'offre de bus n'est pas adéquate pour les travailleurs souhaitant partir tôt travailler ou revenir plus tard dans la journée. Monsieur Collet (OTW) précise que l'offre dépend de la demande et que l'AOT est en charge des analyses de flux de mobilité et de demande. Monsieur Patris (AOT) précise tout de même que la direction territoriale de Namur a fait preuve d'innovation et de créativité pour le développement d'une desserte adéquate des PAE.

La Commune de Fernelmont précise que l'accès aux PAE pour les personnes ne disposant pas de permis de conduire est réellement difficile, surtout si ces personnes ne vivent pas dans la commune dans laquelle ils travaillent. Monsieur Collet (OTW) précise que le Bureau Economique de la Province de Namur les aide à déterminer l'offre la plus adéquate possible. Monsieur Patris (AOT) propose que le sujet de la desserte des PAE soit abordé au prochain OCBM.

La Commune d'Assesse souhaiterait que l'OTW propose un arrêt supplémentaire sur la Place Louis Focan sur la ligne 66 vers Ciney. Elle souhaiterait de plus que Crupet soit desservi par les lignes régulières en cœur de village et non à l'extérieur de celui-ci.

Avis de l'Organe

L'organe émet un avis favorable quant aux modifications mises en œuvre ou en cours de réflexion auprès de l'OTW. De plus, l'organe recommande d'améliorer l'offre de mobilité des parcs d'activité économique, ce point étant au programme de la prochaine réunion.

2. Redéploiement de l'offre de transport public à l'horizon 2023

2.1. Réseau WEL : Extension aux communes non couvertes

L'AOT identifie les communes qui ne sont pas couvertes par une des 38 lignes WEL en service ou en cours de mise en œuvre.

Pour ces communes, une étude sera menée d'ici mai 2020 pour déterminer les liaisons et niveaux de services adéquats en concertation avec les parties prenantes.

La mise en œuvre par l'OTW se fera en parallèle avec le redéploiement progressif de l'offre TEC entre 2020 et 2023.

Avis de l'Organe

L'Organe émet un avis favorable quant à la méthodologie proposée.

2.2. Réseau TEC : Phasage du redéploiement progressif de l'offre TEC entre 2020 et 2023

L'AOT présente une proposition de méthodologie avec un phasage par zone pour redéployer progressivement l'offre TEC à l'horizon 2023.

Monsieur Collet (OTW) espère que la réflexion aboutira à des conclusions rapidement de manière à les présenter au prochain OCBM. Il confirme la volonté de l'OTW de revoir le réseau prioritairement dans la Région Namur-Gembloux-Tamines dans l'optique d'une hiérarchisation du réseau, avec une étude à initier dès maintenant. L'OTW sollicite une réunion de travail spécifique pour comprendre les éléments de diagnostic et les propositions de l'AOT, essentielles pour la suite de l'étude à laquelle l'OTW s'associera proactivement.

La Commune de Profondeville et la Commune de Gembloux estiment que les documents préparatoires doivent parvenir aux communes plus de trois semaines au préalable de manière à pouvoir consulter les conseillers communaux, les CCATM et les citoyens. La Commune de Gembloux estime de plus qu'il serait idéal de formuler l'avis au préalable pour qu'ils puissent se positionner clairement par rapport à celui-ci. Monsieur Patris (AOT) précise que des rencontres peuvent être organisées avec les conseillers en mobilité pour l'avancement de certains dossiers.

La Commune de Gembloux s'interroge sur le lien entre le redéploiement et le PUM de Namur. Monsieur Patris (AOT) précise que les PUM permettent d'intégrer d'autres modes de transport et que les dynamiques sont en place pour étendre la procédure à d'autres villes. Madame Gany (SPW

– Direction de la Planification de la Mobilité) précise que les dynamiques pour Charleroi ont débuté ; quant à celles pour Namur, elles sont en cours de réflexion.

La Commune d'Yvoir estime qu'elle devrait être incluse dans la dynamique PUM de Namur. Madame Gany (SPW – Direction de la Planification de la Mobilité) précise que le périmètre des PUM est défini par l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 mai 2004 relatif à la définition des bassins cohérents en termes de déplacements autour des grandes agglomérations urbaines wallonnes. Yvoir n'y figure pas mais cet arrêté pourrait être adapté selon les réalités.

Monsieur Collet (OTW) précise que la vision de planification ne doit pas pour autant être revue tous les deux ans. En effet, les investissements et la mise en œuvre sont conséquents. Monsieur Patris ajoute que la création de l'AOT par le Gouvernement permet de mettre en place une stratégie avec une vision pluriannuelle.

Monsieur Collet (OTW) s'interroge sur le calendrier de mise en œuvre des lignes WEL et du redéploiement de l'offre TEC. Monsieur Patris (AOT) précise que si la commune est concernée par les 38 liaisons WEL présentées précédemment, ces lignes seront mises en œuvre en amont du redéploiement de l'offre TEC. Si elle n'est pas concernée par ces 38 liaisons, malgré une réflexion débutant dès maintenant pour définir l'offre WEL adéquate, les deux réseaux WEL et TEC seront mis en œuvre simultanément.

Malgré la connexion au réseau structurant vers Charleroi grâce au réseau ferroviaire, la Commune de Walcourt s'interroge sur la possibilité d'être connectée à Namur via le réseau secondaire. Madame Marneffe (AOT) précise que ça peut être le cas dans le cadre du redéploiement de l'offre TEC. Monsieur Patris (AOT) ajoute que l'intérêt de la carte est de définir quels acteurs sont à impliquer dans le changement. Les limites communales proposées sur la carte ne définissent pas pour autant un cadre fixe. Il explique par ailleurs que la limite proposée dans le cadre du sud du Hainaut et de la Province de Namur est définie par l'axe ferroviaire afin de permettre un rabattement vers celui-ci. Cependant, si les communes ont des remarques par rapport à la desserte ferroviaire, Monsieur Patris (AOT) invite les communes à se rediriger vers les Road Show de la SNCB car la Région Wallonne ne dispose pas de compétences pour le réseau ferroviaire.

Avis de l'Organe

L'Organe émet un avis favorable quant au redéploiement du réseau TEC et de sa méthodologie. Il recommande que les conseillers en mobilité communaux fassent partie des groupes de travail relatifs au redéploiement du réseau TEC.

2.3. Focus sur le redéploiement de la zone Namur – Gembloux – Sambreville

L'AOT présente une proposition de méthodologie pour le redéploiement de la zone Namur – Gembloux – Sambreville ; méthodologie qui sera sans doute réutilisée pour d'autres redéploiements wallons.

Monsieur Collet (OTW) s'interroge sur l'échelle spatiale du critère de densité évoqué pour le développement d'une offre secondaire, à savoir le lien entre densité de population et structuration du territoire. Madame Marneffe (AOT) précise que les données sont considérées à l'échelle communale.

La Commune de Gesves, rejointe par Monsieur Collet (OTW), estiment qu'il faut travailler en groupe de travail avec les techniciens de la mobilité en parallèle des OCBM afin de discuter de certains sujets uniquement avec les communes concernées. Sans pour autant exclure la proposition de mise en place de GT, Monsieur Patris (AOT) craint que les sujets étudiés en GT et en OCBM s'entrecoupent. Il ajoute de plus que l'intérêt de cette présentation est aussi de s'accorder sur la méthodologie mise en place. Il invite par ailleurs les communes à envoyer leurs remarques endéans les 30 jours suivant l'OCBM.

Avis de l'Organe

L'Organe recommande de mettre en place un groupe de travail pour mener à bien ce redéploiement de l'offre.

3. Mobilité locale

3.1. Etat des lieux et perspectives de développement de services de mobilité locale

L'AOT présente la hiérarchisation du réseau prévue par la Stratégie Régionale de Mobilité et telle qu'elle sera portée par l'AOT.

Xavier GEORGES (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité) présente un état des lieux du transport à la demande en Wallonie et le rôle de la centrale régionale de mobilité (CRM).

La Commune de Ciney s'interroge sur le cadre juridique de la CRM. Monsieur Georges (SPW – Direction de la Planification de la Mobilité) précise que la CRM est, sous décision du Gouvernement Wallon, une association sans but lucratif. Cependant, à l'avenir, un décret définira toute la gouvernance de la mobilité locale. Ceci permet d'être relativement créatif quant aux éléments à mettre en place.

Monsieur Collet (OTW) précise que le système de financement n'est pas encore idéal. Il ajoute que deux projets sont en cours au sein de l'OTW. Le premier concerne un bus à la demande à Louvain-la-Neuve (Digital Wallonia). Le second est le développement d'une application, sous réserve de

sélection du projet, permettant de simuler le meilleur moyen de transport à la demande pour rejoindre Malonne à Wépion et inversement (Logistics in Wallonia).

La Commune de Gesves s'interroge sur le nombre de services à la demande en Province de Namur. Monsieur Georges (SPW – Direction de la Planification de la Mobilité) précise que la carte présentée montre le nombre de services recensés par le SPW ; ces derniers devant faire parvenir certaines informations à la Région.

La Commune d'Assesse précise que le taxi social fonctionne grâce à du bénévolat. Or améliorer le service régulier permettrait de ne pas dépendre que de bénévoles et d'inciter les citoyens à se séparer de leur voiture dans les communes rurales.